



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 13 janvier 2017 à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 06/01/2017, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Erwan LE FLOCH, Président.

Présents : 16

Erwan LE FLOCH, Jean KERIVEL, Marie-Pierre BARIOU, Christian GRIJOL, Patrick TANGUY, Marc RAHER, Yves TYMEN, Gaby LE GUELLEC, Thomas MEYER, Catherine ORSINI, Marie-Thérèse HERNANDEZ, Marie Raphaëlle LANNOU, Hélène QUERE, François CADIC, Françoise PENCALET, Hugues TUPIN

Absent excusé : Henri CARADEC

Pouvoirs : 5

Dominique TILLIER, pouvoirs à Marie Raphaëlle LANNOU
Philippe PAUL, pouvoirs à François CADIC
Claudine BROSSARD, pouvoirs à Hélène QUERE
Florence CROM, pouvoirs à Marie-Pierre BARIOU
Jean-Jacques GOURTAY, pouvoirs à Marie-Thérèse HERNANDEZ

Secrétaire de séance : Marie Raphaëlle LANNOU

Délibération N° DE 04-2017

Objet : Désignation des membres du conseil d'exploitation des régies eau et assainissement

Rapporteur : Erwan LE FLOCH

Le conseil communautaire a adopté les statuts des régies de l'eau et de l'assainissement le jeudi 24 novembre 2016.

Conformément aux dispositions du CGCT, ces statuts prévoient la création d'un conseil d'exploitation.

Il sera constitué de 6 élus communautaires et d'un représentant des usagers.

Les élus communautaires sont élus par le conseil communautaire sur avis du Président de Douarnenez Communauté.

Le Président propose :

1. M Erwan LE FLOCH
2. M Henri CARADEC
3. M Yves TYMEN
4. M Gaby LE GUELLEC
5. M Jean KERIVEL
6. M Jean-Jacques GOURTAY

Concernant le représentant des usagers, la Président propose l'association CLCV pour son aura, sa capacité à représenter l'intérêt du grand public et son implantation locale.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 2/01/2017,

Il est proposé :

- de valider les propositions et désignations proposées ci-dessus

Envoyé en préfecture le 18/01/2017

Reçu en préfecture le 18/01/2017

Affiché le

ID : 029-242900645-20170113-DE_04_2017-DE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Fait et délibéré le 13 janvier 2017

**Le Président,
Erwan LE FLOCH**

